Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc130704-BF-1-1

Date de télétransmission: 12 juin 2023

Date de réception : 12 juin 2023

DEPARTEMENT des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 2 JUIN 2023

DELIBERATION N° 2

DELIBERATION N° 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L.3312-5, L.3312-6 et R.3312-8 à R3312-10 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant le compte administratif du Département pour l'exercice 2022 qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par l'assemblée départementale, d'arrêter les résultats de l'exercice, d'affecter le résultat et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations, et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide:

CD/DFIN SB/2023/25 1/3

1°) d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2022, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	DEPENSES		RECETTES			
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	383 822 070,27	11 606 721,59	395 428 791,86	249 514 222,97	91 410 543,42	340 924 766,39
FONCTIONNEMENT	1 272 184 655,09	87 003 563,46	1 359 188 218,55	1 527 006 139,97	7 199 741,63	1 534 205 881,60
TOTAL	1 656 006 725,36	98 610 285,05	1 754 617 010,41	1 776 520 362,94	98 610 285,05	1 875 130 647,99

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Solde de la section d'investissement 2022 :		54 504 025,47 €
Résultat d'investissement reporté 2021 :		113 926 157,36 €
Résultat d'investissement reporté des budgets annexes dissous :		
Prestations sociales		61 136,45 €
Musée des arts asiatiques	-	236 899,69 €
Musée des merveilles	-	138 989,47 €
Solde cumulé d'investissement		- 168 744 935,54 €

Solde de la section fonctionnement 2022 :	175 017 663,05 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021 :	33 720 615,89 €
Résultat de fonctionnement reporté des budgets annexes dissous :	
Prestations sociales	-
Musée des arts asiatiques	236 899,69 €
Musée des merveilles	138 989,47 €
Solde cumulé de fonctionnement	209 114 168,10 €

3°) de prendre acte que :

le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2022 s'élevant à 209 114 168,10 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 168 744 935,54 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 40 369 232,56 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;

- les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2023 ;

CD/DFIN SB/2023/25 2/3

4°) de prendre acte des abstentions de Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OUAKNINE, RAMOS-MAZZUCCO et MM. CARLIN, CLARES, CONSTANT, MARTIN, PANCIATICI, SEGURA et SOUSSI.

Signé

Charles Ange GINESY Président du Conseil départemental

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2022 du Département des Alpes-Maritimes en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales

BUDGET PRINCIPAL:

Le compte administratif 2022 du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES		RECETTES			
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	383 822 070,27	11 606 721,59	395 428 791,86	249 514 222,97	91 410 543,42	340 924 766,39
FONCTIONNEMENT	1 272 184 655,09	87 003 563,46	1 359 188 218,55	1 527 006 139,97	7 199 741,63	1 534 205 881,60
TOTAL	1 656 006 725,36	98 610 285,05	1 754 617 010,41	1 776 520 362,94	98 610 285,05	1 875 130 647,99

I. Dépenses

Le contexte international de guerre en Ukraine et de confinement en Chine provoque un ralentissement de l'économie mondiale en 2022 avec une forte contraction des exportations et importations.

En France le taux de croissance, qui s'était contracté de -7,9 % en 2020 avec la crise sanitaire avant de rebondir de +6,8 % en 2021, repart à la baisse en 2022 à 2,6 %.

L'inflation s'élève à 5,2 % selon l'INSEE. La hausse de l'inflation résulte d'une accélération des prix de l'énergie (+ 23,1 %) et de l'alimentation (+ 6,8 %) et dans une moindre mesure des produits manufacturés et des services, qui ont progressé de 3 %. Cette hausse des prix affecte tous les acteurs économiques, entreprises et collectivités locales.

Présentation des dépenses par mission :

	Fonctionnement en M€	Investissement en M€	Investissement en M€ hors dette	Total Général
Action Sociale	583,1	10,8	10,8	593,9
Fonctionnement de l'administration départementale	430,0	115,2	29,1	545,2
Développement des Infrastructures	9,3	53,1	53,1	62,5
Aménagement et développement du territoire	128,2	89,2	89,2	217,3
Actions éducatives sportives et culturelles	60,1	34,8	34,8	94,9
Métropole	60,8	0,0	0,0	60,8
Reconstruction des vallées	0,8	80,7	80,7	81,5
TOTAL GENERAL	1 272,2	383,8	297,7	1 656,0

1. <u>Dépenses réelles de fonctionnement</u>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 272,2 M€ en 2022 contre 1 204,5 M€ en 2021.

La forte croissance des prix de l'énergie et des matières premières pèse sur le budget du Département. Ainsi, le surcout lié à l'inflation s'élève à 8,2 M€ :

- hausse de la masse salariale : + 2,6 M€, pour la revalorisation du point d'indice.
- augmentation du coût de l'énergie : 0,7 M€
- plan de soutien exceptionnel au bénéfice des partenaires : 4,95 M€.

L'effectif des personnels rémunérés en 2022 s'élève à 4 594 agents. L'effectif en poste s'élève à 4 254 agents, hors ASFAM, MDPH, soit une augmentation de 5,5%.

Les dépenses consacrées à l'action sociale sont en hausse de 8,3 M€ par rapport à 2021, principalement en raison des mesures nationales prises dans le cadre du Ségur de la santé.

L'année 2022 est également marquée par la mise en réserve de recettes de droits de mutation à titre onéreux à hauteur de 50 M€ afin de permettre au Département de préserver sa capacité d'investissement dans un contexte économique instable.

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 383,8 M€ soit 297,7 M€ hors dette. Cela représente une hausse de 27,5 M€ par rapport à 2021.

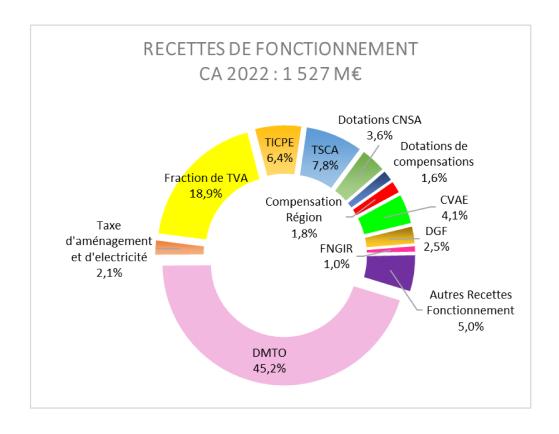
II. Recettes

En 2022 les recettes globales pour le Département s'élèvent à 1 662,6 M€ (hors reprise du résultat).

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1 527 M€, en hausse de 9,2% (+ 129 M€) par rapport à 2021.

Elles se répartissent comme suit :



Les principales recettes réelles du département sont :

• Impositions directes : elles s'élèvent à 104 M€ contre 107,9 M€ en 2021. Cette légère diminution est due à la baisse de la CVAE, la baisse de l'activité des entreprises en 2020 se répercutant sur le paiement de la CVAE en N+1 et N+2.

Elles se répartissent comme suit :

- ➤ CVAE: 63.3 M€
- ➤ Frais de gestion de la TFPB : 10,3 M€
- ➤ IFER: 2,9 M€
- ➤ Attribution de compensation CVAE : 27,5 M€
- **Droits de mutation : 689,7 M€,** soit une hausse de 73,5 M€ par rapport à 2021 (616,2 M€)
- **Dotations et participations :** sur l'année 2022 elles représentent 36,5 M€ soit + 3,2 M€ par rapport à 2021, dont :
- DGF: 37,8 M€
 DCRTP: 15,8 M€
- ➤ FNGIR: 14,9 M€
- ➤ Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) : 3,9 M€
- ➤ Fonds de compensation (FCTVA) : 0,9 M€
- Compensations Etat perte fiscalité directe locale : 8,6 M€
- ➤ Dotation CNSA: 54,5 M€

Les recettes provenant de la CNSA sont en hausse de 3,5 M€ en compensation des mesures gouvernementales issues de l'avenant 43.

Pour rappel, la DGF s'élevait à 130 M€ en 2013 et s'élève à moins de 38 M€ en 2022.

• Autres impôts et taxes : ils atteignent 248,8 M€ en 2022 et augmentent de 14,2 M€ par rapport à 2021. Ils comprennent :

➤ Taxe sur les conventions d'assurance : 119,2 M€

➤ TICPE: 9,7 M€

➤ Compensation TIPP / RSA: 87,3 M€

➤ Taxe d'aménagement : 12,9 M€
 ➤ Taxe sur l'électricité : 19,7 M€

• La fraction de taxe sur la valeur ajoutée :

Depuis le 1er janvier 2021, une fraction de TVA remplace la taxe foncière sur les propriétés bâties que percevait le Département.

Cette fraction du produit net de la TVA est indexée à l'évolution nationale annuelle du produit national de TVA.

Elle s'établit en 2022 à 288,7 M€ contre 263,4 M€ perçus en 2021, soit une hausse de 25,3 M€ (9,6 %).

2. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 135,6 M€ en 2022, hors reprise du résultat.

Le recours à l'emprunt s'élève à 70 M€ contre 115 M€ en 2021. Après 5 années de désendettement (2015-2019) permettant une diminution de 124 M€ du stock de dette, l'encours de dette était en hausse en 2020 et 2021 pour financer les travaux de reconstruction suite à la tempête Alex.

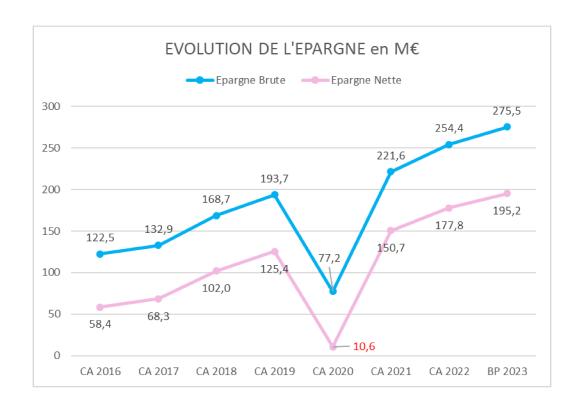
En 2022 le Département dégage des marges de manœuvre pour effectuer un remboursement anticipé de 9,5 M€, ce qui permet un désendettement de -16,1 M€ en 2022.

Le stock de dette au 31 décembre 2022 s'élève ainsi à 857,7 M€.

En dehors de l'emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 64,6 M€ (soit + 32,3 M€ par rapport à 2021) et sont constituées pour 25 M€ de subventions reçues au titre de la reconstruction des vallées ; pour 24,9 M€ du fonds de compensation de la TVA et pour 14,6 M€ de participations de tiers, tels l'État et la Région.

III. Épargne

L'épargne brute atteint 254,4 M€ et l'épargne nette 177,8 M€. En 2020, elles subissaient la crise sanitaire et économique et se situaient respectivement à 77,2 M€ et 10,6 M€, pour rebondir en 2021.



Le niveau élevé d'épargne brute se traduit par une forte capacité de désendettement. En effet, le rapport encours de dette/épargne brute est de 3,36 fin 2022. Il faudrait ainsi au Département moins de 3 ans et demi pour se désendetter entièrement s'il consacrait la totalité de son épargne au remboursement de sa dette.

IV. Affectation du résultat

Au titre de l'exercice 2022, les résultats sont les suivants :

Solde de la section d'investissement 2022 :	-	54 504 025,47 €
Résultat d'investissement reporté 2021 :	-	113 926 157,36 €
Résultat d'investissement reporté des budgets annexes dissous :		
Prestations sociales		61 136,45 €
Musée des arts asiatiques	-	236 899,69 €
Musée des merveilles	-	138 989,47 €
Solde cumulé d'investissement	-	168 744 935,54 €

Solde de la section fonctionnement 2022 :	175 017 663,05 €
Résultat de fonctionnement reporté 2021 :	33 720 615,89 €
Résultat de fonctionnement reporté des budgets annexes dissous :	
Prestations sociales	-
Musée des arts asiatiques	236 899,69 €
Musée des merveilles	138 989,47 €
Solde cumulé de fonctionnement	209 114 168,10 €

Le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2022 s'élevant à 209 114 168,10 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 168 744 935,54 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 40 369 232,56 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

Les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2023.

BUDGETS ANNEXES:

I. <u>Laboratoire vétérinaire :</u>

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	78 601,04	46 570,95
	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 717 325,64	1 562 675,07
	RECETTES	1 784 700,00	1 699 149,11

II. Parking Silo:

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	440 501,09	2 112,98
	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	150 300,00	111 149,07
	RECETTES	209 000,00	120 014,91

III. Cinéma Jean-Paul Belmondo:

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	242 793,57	77 083,60
III V DS I ISSEIVIEI VI	RECETTES		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	468 100,00	377 747,81
	RECETTES	575 100,00	356 894,36

IV. Régie des ports de Villefranche sur mer :

		CREDITS OUVERTS	REALISATIONS
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 944 255,42	641 194,72
	RECETTES	1 292 552,23	1 292 552,53
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 790 400,00	1 377 047,20
	RECETTES	3 040 400,00	2 806 041,63